

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 606**présenté par
Mme Thill

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de supprimer cet article discriminatoire qui va à l'encontre de tout Etat de droit.